

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2022.36

L'an deux mille vingt-deux, le cinq juillet, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Mr Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage en mairie : mardi 28 juin 2022

Date d'affichage de la délibération en mairie : samedi 9 juillet 2022

PRESENTS : 18

MM. GELAS Gilles, BARBE Jean-David, ROUDET Didier, LUC-PUPAT Hervé, DUBOIS Michel, FOURNIER Patrick, MARION Gérard, GATTEL Didier, LUC-PUPAT Mathieu, M. ESTIENNE Frédéric, BENOIT Gabriel - Mmes Audrey PERRIN, PETIT Denise, PARADIS Angélique, DEMARCQ Valérie, MOREL Céline, DUPEUX Florine, Isabelle METRAL

ABSENTS EXCUSES : 1

TOURNU Delphine

POUVOIRS : 1

BARBE Jean-David

A été élu secrétaire de séance :

MARION Gérard

**2022.36 SUPPRESSION ET CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL PERMANENT**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 2015.45 en date du 22 juillet 2015 créant un emploi d'Adjoint Technique Territorial, à une durée hebdomadaire de 12H25/35èmes,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 09.06.2022,

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de supprimer l'emploi d'adjoint technique territorial permanent à temps non complet à une durée hebdomadaire de 12H25/35èmes pour les services scolaires et périscolaires (école, ménage et cantine – service et administratif -) et de créer un nouvel emploi à 28H09/35èmes hebdomadaires annualisées,

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide la suppression d'un emploi permanent à temps non complet de 12H25 / 35èmes heures hebdomadaires d'Adjoint Technique Territorial.

Décide de la création d'un emploi permanent de 28H09 / 35èmes hebdomadaires,

Décide de modifier le tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles GELAS

